

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/29/2020041008/justel>

Dossier numéro : 2020-04-29/02

Titre

29 AVRIL 2020. - Arrêté royal n° 16 portant exécution de l'article 5, § 1, 2°, de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II), aux fins de réquisition des professionnels de soins de santé

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-05-2020 inclus.

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 04-05-2020 page : 30314

Entrée en vigueur : 04-05-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-05-29/03, art. 1, 002; En vigueur : 29-04-2020>